

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL310

présenté par  
M. Dosière

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 1, après le mot :

« privé »,

insérer les mots :

« et de droit public ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision